



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Convention Ville de Niort/Comité des Oeuvres Sociales de la ville de
Niort (personnel mis à disposition)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060407

Direction Ressources Humaines

**Convention Ville de Niort/Comité des Oeuvres Sociales de la ville
de Niort (personnel mis à disposition)**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Conformément à l'article 2 du décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 pris en application de l'article 62 de la loi du 26 janvier 1984, un fonctionnaire territorial peut, avec son accord, être mis à disposition d'un organisme à but non lucratif dont les activités favorisent ou complètent l'action des services publics locaux de la Collectivité à laquelle il appartient.

Afin d'assurer les missions dont est investi le Comité des Œuvres Sociales et notamment pour assurer le secrétariat et l'accueil des adhérents, je vous propose d'accepter, par convention, la mise à disposition, à titre onéreux, auprès de celui-ci, d'un agent de catégorie C de la filière administrative, à compter du 1^{er} septembre 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer une convention de mise à disposition d'un agent de catégorie C de la filière administrative auprès du Comité des Œuvres Sociales. Cette convention devra préciser la durée et les conditions de cette mise à disposition.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	11

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)